

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 5 JUIN 2021 à 10H00

Le samedi 10 avril 2021 à 10h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 mai 2021, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Étaient présents tous les membres en exercice, sauf, Mme Marjolaine ULLOIS DOURTHER qui a donné procuration à Mme Janic KEROUEDAN ; M. Frédéric QUINQUIS qui a donné procuration à M. LE LOC'H Gwénaël ; et M Guillaume FORT.

M Christophe LE LOC'H a été élu secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 12 - Procurations : 2 - Votants : 14

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, présente les demandes de subventions étudiées en commission des finances du 26 mai 2021 :

<i>Associations Peumeritoises</i>	2019	2020	deman de reque	2021	Nbr Adhérents	€/A dh	Commentaires
Société de Chasse	280 €	280 €	X	280 €	32	9 €	
La Galoche Peumeritoise	243 €	243 €	X	243 €	28	9 €	
A.P.E Association des parents d'élèves	286 €	286 €	X	286 €	52	6 €	
Amis de la Chapelle St Joseph	177 €	100 €					
Ass. des anciens combattants Peumerit Tréogat	50 €			Dissoute			
Football Club Bigouden (Plovan : 750€- Pouldreuzic : 1900€ soit environ 0.80€ par habitant DGF)	750 €	750 €	X	750 €	127	6 €	
Comité des Fêtes de Peumerit	250 €	250 €	X	250 €	15	17 €	
Comité des Fêtes de Peumerit : organisation du Fest Noz	250 €	0 €	X	0 €			
				1 809 €			
<i>Associations à but humanitaire</i>	2019	2020	deman de reque	2021	Nbrs Adhérents	€/A dh	
Comité du Secours Populaire de PLONEOUR	50 €	50 €	X	100 €			Doublé suite Covid, courrier justificatif a faire
Solidarité Paysans Finistère	50 €	50 €	X	50 €			
Ligue contre cancer comité du Finistère – Centre hospitalier BREST	0 €	15 €	X	15 €			
Secours catholique – Délégation du Finistère	15 €	15 €	X	30 €			Doublé suite Covid, courrier justificatif a faire
AFIDESA (Développement du Sanguié au Burkina Faso)	0 €	0 €		0 €			

Restaurants du cœur	0 €	15 €	X	30 €				Doublé suite Covid, courrier justificatif à faire
CROIX ROUGE Pont l'Abbé	0 €	0 €		0 €				
Accueil migrants Pays Bigouden	0 €	0 €		0 €				
Créons du lien en Haut Pays Bigouden	0 €	0 €		En attente				
				225 €				
Associations pour le développement culturel, animation et sports (règle d'attribution : 15€ par jeune de - de 18 ans)	2019	2020	deman de reçue	2021	Nbrs Adhérents	€/A dh		
Histoire d'écrire : fête de la lecture	150 €	0 €		0 €				
Pigeon Sport Bigouden	30 €	0 €		30 €				
Mondial Pupilles	30 €	30 €		0 €				
Nageurs bigoudens	45 €	45 €	x	45 €	3	15 €		
Pongistes Bigoudens	15 €	0 €	x	45 €	3	15 €		
Les Petits Bonheurs	30 €	30 €	x	30 €	2	15 €		
Club Cycliste Bigouden	300 €	0 €	x	45 €	3	15 €		
Gym Plonéour	60 €	75 €		0 €				
Pont l'Abbé Basket club	10 €	0 €		0 €				
Association sportive Collège LE MOAL Plouzévet	50 €	50 €	x	50 €				
Ping-pong club Plouzévet		15 €	x	15 €	1	15 €		Noa
Club athlétique Bigouden		30 €	x	30 €	2	15 €		Justificatif nombre adhérents demandé
Rugby Club Bigouden			x	30 €	2	15 €		Ullois Eloan / Colin Glen
Les archers du Castel								
TAMM KREIZ								
				320 €				
Associations diverses	2019	2020	deman de reçue	2021	Nbrs Adhérents	€/A dh		
Syndicat d'Elevage du Pays Bigouden Elevage et Passion	80 €	80 €	X	0 €	cause covid			
CFA								
Association des Maires de France (cotisation)	254.97€	254.97 €	X	277 €				
Association des Maires Ruraux de France			X	100 €				
Association CAP SOLIDARITÉ CORNOUAILLE	40 €	0 €	X	40 €				A verif versement CCHPB
Assoc. Maison familiale d'ELLIANT		30 €	X	15 €	1	15 €		
A.R.D.E.U.R. adhésion riverain cours d'eau		15 €		15 €				
RASED 2020 - 2021	134 € + 64 €	2 €/ enfants		104 €				
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère)				50 €				Forfait
BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un développement Durable)				252 €				0,30€ / habitant
				853 €				

OCCE Noël année scolaire 2020-2021	500 € (novembre 2020)
------------------------------------	-----------------------

Subventions déjà versées en 2021 :

-REDADEG 250 €	250 €	
-AAVVIF 100€ (concerne 2020)	100 €	attente de demande 2021
	100 €	

Autres demandes :

- Céline et Stéphane – Leucémie Espoir		X		
- Œuvre Nationale du Bleuets de France		X		
- APEI Championnet 29		X		
- Enfance et partage du Finistère		X		
- Handisport Cornouaille Quimper		X		Emmanuel Palud
- Comité Départemental du Finistère du Prix de la Résistance et de la Déportation		X		
- Association des Paralysés de France		X		
- Les Chiens Guides D'Aveugles du Finistère		X		
- Association Française des Sclérosés en Plaques		X		
- Eaux et rivières		X		
- Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne		X		
- Société Protectrice des Animaux		X		

TOTAL DES SUBVENTIONS 2021 (hors OCCE)				3 557 €
--	--	--	--	---------

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,
Vote les subventions aux associations**

2. AFFAIRES SCOLAIRES :

2.1 Convention de financement de l'initiation à la langue Bretonne à l'Ecole Publique des 3 Pommiers :

Madame Janic Kérouédan, conseillère déléguée aux affaires scolaires, présente le projet de convention avec le Conseil Départemental et relative à l'initiation de la langue Bretonne en école primaire.

Depuis plusieurs années, les élèves des écoles primaires publiques du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure par semaine et par classe. Ce dispositif est piloté par l'Inspection académique du Finistère et co-financé par le Conseil départemental, la commune concernée et la Région Bretagne.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'école de notre commune a formulé une demande d'intervention, qui a été validée pédagogiquement par l'Inspection académique. Le montant prévisionnel de la participation communale, après déduction de la contribution de la Région, qui est selon nos premières estimations de 291.5 € par cycle, soit 874.50 € pour les 3 cycles.

Mme KEROUEDAN présente aux élus le modèle de convention proposé à la collectivité.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,
Autorise le maire à signer la convention de financement de l'initiation à la langue Bretonne à
l'Ecole Publique des 3 Pommiers**

3. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

3.1 Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCHPB :

Monsieur Jean-Louis Caradec, Maire, présente le point aux élus.

En application de la loi ALUR du 24 mars 2014, les EPCI qui n'ont pas la compétence PLU deviennent compétents de plein droit, le 1er jour de l'année suivant l'élection du Président, soit au 1^{ER} Janvier 2021.

Le transfert, prévu le 1er janvier 2021, est désormais reporté au 1er juillet 2021.

Les communes peuvent dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021, s'opposer au transfert grâce à l'activation d'une minorité de blocage (si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ou l'inverse).

Pour préparer la prise de position des conseils municipaux sur cette question et enrichir la réflexion communautaire sur cette éventuelle prise de compétence, une réunion d'information, animée par le responsable du service ADS (autorisation du droit des sols) du Pays Bigouden, a été réalisée le lundi 19 octobre 2020 à 18h à Avel Dro.

Une discussion préalable a été engagée lors du bureau communautaire du 5 novembre 2020, et il en ressort, sans préjuger des délibérations des communes :

- Sur la forme : qu'une délibération de chaque conseil municipal est souhaitable, compte tenu des enjeux, afin qu'un véritable débat puisse se tenir au sein de chaque assemblée sur cette question, et que ne s'exprime pas uniquement la minorité de blocage.
- Sur le fond : la volonté d'étudier sur ce mandat cette prise de compétence, après avoir bien défini la gouvernance et la méthodologie du projet, l'ingénierie nécessaire au pilotage et à la mise en œuvre de la compétence

Dans ce contexte, et suite à échanges entre élus, il vous est proposé :

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN au 1^{er} juillet 2021.
- D'affirmer la volonté qu'une étude soit engagée sur ce mandat 2020-2026 sur l'exercice de la compétence PLUi

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 8 votes pour, 4 abstentions, 2 votes contre,
Vote l'opposition au transfert de la compétence PLU à la CCHPB**

3.2 Transfert de la compétence Mobilités à la CCHPB :

Monsieur Jean-Louis Caradec, Maire, présente aux élus l'essentiel de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), qui répond à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité

- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) — programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

La loi d'orientation des mobilités programme, d'ici le 1^{er} juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et pose le cadre pour favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions dans un cadre contractuel.

Si l'EPCI ne se saisit pas de la compétence, c'est la Région qui s'en charge.

La compétence d'organisation de la mobilité n'étant pas soumise à la définition d'un intérêt communautaire, le transfert des prérogatives et missions depuis les communes vers la Communauté de communes s'effectue d'un seul bloc et englobe nécessairement l'ensemble des modes de transports, sans obligation toutefois de les mettre en œuvre. La compétence « mobilité » comprend six catégories de services précisées par la loi, à savoir:

1. Services réguliers de transport public de personnes
2. Services à la demande de transport public de personnes
3. Services de transport scolaire
4. Services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement)
5. Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement)
6. Services de mobilité solidaire.

Le législateur a souhaité laisser beaucoup de souplesse aux Communautés de communes dans les modalités d'exercice de la compétence en leur permettant de proposer les solutions et services de mobilité les plus adaptés aux configurations territoriales et aux besoins des habitants.

Depuis le début de ce mandat en 2020, les communautés de l'Ouest Cornouaille, ont largement partagé au sein du SIOCA- accompagné par le CEREMA - leurs réflexions sur les enjeux de la mobilité et la prise de compétence AOM. Plusieurs réunions et ateliers ont été organisés à cet effet, pour élargir la concertation sur cette question.

Le projet de territoire ou encore la CTG (Convention Globale Territoriale) soulignent l'importance de la question des mobilités pour la Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN, déjà engagée sur la question des mobilités (mobil emploi, schéma directeur vélo, liaisons douces, ...), souvent en lien avec les autres EPCI de l'OUEST CORNOUAILLE à minima voir de la Cornouaille.

Aussi, la démarche prévoit de construire **la stratégie mobilité à l'échelle du SIOCA.**

Le bureau municipal propose aux élus de transférer la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes du HAUT PAYS BIGOUDEN, étant entendu que la communauté de communes ne demande pas, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conservant cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

Le SIOCA et le CEREMA proposent une après-midi de présentation sous forme d'ateliers le jeudi 10 juin de 14 à 16h à la salle Avel Dro de Plozévet. Tous les élus y sont cordialement invités.

Une communication Facebook + page Internet de la commune seront effectuées

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,
le transfert de la compétence Mobilités à la CCHPB**

3.3 Adhésion au Conseil en Energie Partagée (CEP) :

Monsieur Jean-Louis Caradec, Maire, présente le projet d'adhésion au CEP.

Créé il y a quelques années par l'ADEME, le **CEP** est destiné aux collectivités de moins de 15 000 habitants. Ce service mutualisé a été mis en place pour aider les communes à réduire leurs dépenses énergétiques. Le principe est d'accompagner les petites communes dans **leur démarche de gestion et de maîtrise de l'énergie** en apportant après un audit énergétique des équipements et du patrimoine bâti, des **conseils personnalisés**, et une vision sur le long terme des économies d'énergie à réaliser.

Il s'agit de mutualiser les compétences d'un technicien spécialisé au travers d'une convention de trois ans renouvelables.

Le Conseiller en Energie Partagé du CEP suit plusieurs étapes.

- Bilan énergétique : le CEP réalise l'inventaire du patrimoine et collecte l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique
- Action : Le CEP analyse les consommations énergétiques relevées et propose des mesures concrètes, réunies dans un plan d'actions, afin d'améliorer ce bilan
- Stratégie : Le CEP accompagne sur le long terme en suivant les indicateurs associés à chaque action et l'évolution des consommations énergétiques.

Les avantages du Conseil en Energie Partagé sont nombreux :

- Une expertise à coûts partagés compensés par les économies réalisées
- Un conseil objectif et indépendant
- La préservation et l'amélioration du patrimoine existant
- Les compétences techniques d'un expert

De plus il fournit :

- Une hiérarchisation des travaux à engager
- Une articulation avec les travaux de mise aux normes
- Un plan pluriannuel des travaux
- Un calendrier de mise en œuvre

Le SDEF subventionne aussi les audits énergétiques des collectivités du Finistère réalisés par le bureau d'étude retenu dans leur groupement d'achat, minorant ainsi le coût de cette opération incontournable : 90% de subvention avec plafond de 2 250 €, pour les communes adhérentes au SDEF. (Ploneour Lanvern exclue/taxe électricité à la commune)

L'adhésion prévoit aussi la mise à disposition de modèle de cahier des charges pour les prestations suivantes :

[Conseil d'orientation énergétique](#) et [audit énergétique dans les bâtiments](#).

Pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, il est possible, dans un second temps d'avoir recours à Finistère Ingénierie Assistance ou à la SAFI.

A ce jour, toutes les communes de la Communauté de Communes y adhèrent, à l'exception de Guiler sur Goyen, Peumerit, Plovan et Plozévet. Une adhésion à l'échelle de l'EPCI, conforte l'engagement du territoire dans cette question énergétique, et permet de réduire les coûts d'adhésion pour les communes, mais pas à l'échelle du territoire.

L'intérêt de cette démarche est aussi de disposer d'études techniques nécessaires au montage des dossiers de subventions, la rénovation énergétique étant une cible de plusieurs financements actuellement.

Le coût pour la commune sera de 252€ pour la mission de diagnostic. Ce n'est pas une adhésion annuelle. Ce dossier est suivi par le service bâtiments de la CCHPB.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,
Vote l'adhésion au Conseil en Energie Partagée (CEP)**

4. CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR DIAGNOSTIC ET SCHEMA DES EAUX PLUVIALES :

Monsieur Pierre Le Loch, adjoint aux travaux, présente le projet de réalisation d'un diagnostic et d'un schéma des eaux pluviales sur la commune de Peumerit.

Contrairement aux eaux usées domestiques ou industrielles dont l'impact sur le milieu naturel apparaît évident en absence de traitement, celui des eaux pluviales a longtemps été sous-estimé. Celles-ci sont encore souvent rejetées directement dans les cours d'eau ou en mer par un système de réseau dit « d'évacuation ».

Le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Ouest-Cornouaille visent à améliorer la réintroduction des eaux pluviales dans le cycle de l'eau.

L'enjeu est de passer d'une gestion hydraulique « je rejette ailleurs, plus loin, via des tuyaux ou des fossés, dans le milieu (rivières/mer) » à une gestion plus respectueuse du cycle naturel de l'eau privilégiant une infiltration ou un tamponnage des eaux à la source.

Tendre vers une telle gestion permet :

- De protéger le milieu récepteur en limitant les transferts de polluants
- D'assurer le rechargement des nappes
- De limiter l'impact des à-coups hydrauliques sur la morphologie des cours d'eau
- De protéger les biens et les personnes en limitant la saturation des réseaux et les inondations

Dans ce cadre, la municipalité de Peumerit souhaite réaliser un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) et un zonage d'assainissement pluvial sur son territoire

Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)

Le SDGEP correspond à une démarche de gestion globale des eaux pluviales, dite « intégrée », réfléchi en lien avec l'urbanisation actuelle et future. Il s'agit ici d'intégrer la question des eaux pluviales dans la définition d'un projet urbain.

Ce document opérationnel permet de :

- Dresser l'état des lieux de l'existant (réseau, ouvrage, ...)
- Résoudre les problèmes existants et prévoir une urbanisation en cohérence avec la gestion des eaux pluviales pour protéger le milieu récepteur, les biens et les personnes
- Détailler les orientations à suivre et établir un programme de travaux (déconnexion de réseaux, infiltration, tamponnage, redimensionnement, ...) assorti d'un calendrier et d'une estimation des coûts.

Le zonage « eaux pluviales »

Ce zonage consiste à définir, au niveau de chaque unité géographique identifiée, les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux pluviales.

Il comprend :

- une carte des zones sensibles
- un plan
- une notice indiquant l'adaptation du règlement du PLU.

Il doit répondre aux obligations réglementaires décrites à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Pierre Le Loch présente le tableau comparatif des propositions des bureaux d'études consultés par voie dématérialisée le .. mai 2021.

La date limite de réponse était fixée au 4 juin. Ci-dessous le tableau comparatif des offres reçues dans le délai réglementaire :

Consultation : Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et zonage eaux pluviales

Bordereau des prix

		SBEA INGENIERIE	LABOCEA	EGIS EAU
		<i>Montant (€ HT)</i>	<i>Montant (€ HT)</i>	<i>Montant (€ HT)</i>
<i>N° prix</i>	<i>Libellé</i>			
1	Diagnostic du territoire			
	<i>Ce prix rémunère la production de la phase 1</i>	4 105,00		
2	Modélisation hydraulique (état existant et état projeté) et proposition d'aménagement			
	<i>Ce prix rémunère la production de la phase 2</i>	1 625,00		
3	Élaboration du zonage – prescription techniques à traduire dans les documents d'urbanisme			
	<i>Ce prix rémunère la production de la phase 3 compte tenu que la commune de Peumerit vient de réviser sa carte communale par arrêté n°2020276-0003 du 2 octobre 2020 de M. le Préfet du Finistère,</i>	750,00		
4	Elaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviale- définition d'un programme de travaux hiérarchisé et chiffré pour remédier aux problèmes existants et projetés			
	<i>Ce prix rémunère la production de la phase 4</i>	1 000,00		
	La participation aux réunions du comité de pilotage sera incluse dans l'offre. Le prestataire assurera la rédaction des comptes rendu de réunion.			
	<i>Réunion 1 : Présentation du cadre général de l'étude et l'installation du comité de pilotage</i>	300,00		
	<i>Réunion 2 : Présentation du diagnostic du territoire. Validation du Comité de Pilotage.</i>	300,00		
	<i>Réunion 3 : Présentation des résultats des modélisations hydrauliques et du programme de travaux et sur les prescriptions à appliquer.</i>			
	<i>Réunion 3 bis : Présentation du programme de travaux et les prescriptions à appliquer sur un secteur particulier ; hameau de Saint Joseph en raison de travaux sur le réseau d'eau potable sous maîtrise d'oeuvre de la CCHPB</i>	300,00		
	<i>Réunion 4 : Présentation du dossier de zonage eaux pluviales et du SDGEP.</i>	300,00		
	<i>Réunion 5 : Analyse des remarques suite à l'enquête publique.</i>	300,00		
	TOTAL (€ HT)	8 980,00		
	TVA	1 796,00		
	TOTAL (€ TTC)	10 776,00		

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 12 votes pour, 1 abstention, 1 vote contre,
Nomme SBEA INGENIERIE pour la réalisation du diagnostic et le
schéma des eaux pluviales pour un montant de 10 776 € TTC**

5. RENOUELEMENT DES COPIEURS MAIRIE ET ECOLE :

Monsieur Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, propose de remplacer les copieurs de la mairie et de l'école. Un copieur neuf serait acquis pour la mairie, et le copieur actuel de la mairie serait transféré à l'école.

Ci-dessous le tableau comparatif des propositions :

	SADA Pluguffan	TOSHIBA Quimper
Modèle	Ricoh IMC 3000	Toshiba 3015
Montant TTC	4468€TTC	4908€TTC
Coût copie N et B	0,0039€HT	0,0045€HT
Coût copie couleur	0,039€HT	0,045€HT
Abonnement technique / an	60€ HT	
Livraison		60€HT
Connexions, paramétrages, tests	160€ HT	165€HT

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,
Vote l'acquisition d'un nouveau copieur à la mairie
par l'entreprise SADA de Pluguffan pour un montant de 4468 € TTC**

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 Plages horaires de l'éclairage public :

Monsieur Pierre Le Loch, adjoint aux travaux, présente une proposition de réduction des plages horaires d'éclairage public au bourg.

Commune de Peumerit						
Tableau des réglages des horaires d'allumage et d'extinction des armoires d'éclairage public sur la commune.						
Armoire	Localisation	Type d'horloge	Périodes Hivernales (du mois de ... au mois de ...)		Périodes Estivales	
			Extinction	Allumage	Extinction	Allumage
1	Hent Ar Mor	Astronomique Theben Seleкта 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 21h30	L-M-M-J-V-S-D : 6H30	-	-
2	Hent Ar Roz	Mécanique Merlin Guerin	L-M-M-J-V-S-D : 21h30	L-M-M-J-V-S-D : 6H30	-	-
3	Lotissement de Brenphuez	Astronomique Theben Seleкта 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 21h30	L-M-M-J-V-S-D : 6H30	-	-
4	Hent Penn ar Lenn	Astronomique Theben Seleкта 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 21h30	L-M-M-J-V-S-D : 6H30	-	-
5	Hent ar Skol	Astronomique Theben Seleкта 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 21h30	L-M-M-J-V-S-D : 6H30	-	-
6	Plasenn ar Skol	Manuelle	Marche Forcée		-	-
7	Hent Park Geot	Astronomique Theben Seleкта 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 21h30	L-M-M-J-V-S-D : 6H30	-	-

Les horaires d'allumage et d'extinction constatés sur le terrain peuvent être décalés de quelques minutes en plus ou en moins du fait de la technologie des horloges.

Le Conseil municipal du 5 juin 2021 demande de prévoir un dispositif permettant un allumage par détection de présence notamment aux abords du commerce de centre bourg ainsi qu'aux abords de la mairie.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,
Vote les plages horaires de l'éclairage public et
autorise M. le maire à signer l'arrêté municipal**

6.2 Acquisition de deux barnums associatifs :

M Philippe Le Dizès, conseiller délégué, propose, suite à la commission vie locale et associative, l'acquisition par la commune de deux barnums afin de compléter les équipements à destination des associations.

Après consultation de propositions de différents modèles et fournisseurs, il propose de retenir le devis proposé par la société DANCOVER de Saint André Lez Lille pour un montant de 2 862,67€ TTC.

	Dancover Pro Mob SA 59 350 Saint André Lez Lille	Comat et Valco 34 536 Béziers
Barnum extérieur 6 * 12m	1 746 €TTC	5 124 €TTC
Barnum extérieur 6 * 6m	774 €TTC	5 400 €TTC
Transport	342,67 €TTC	
Total	2 862, 67 €TTC	10 524 €TTC

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,**

**Vote l'acquisition par la commune de deux barnums par la société DANCOVER
pour un montant de 2862,67 € TTC.**

**Ces barnums seront gérés par le comité des fêtes de Peumerit qui pourra les mettre en location
auprès des particuliers.**

6.3 Désignation d'un représentant au syndicat Ouesco :

M le Maire annonce qu'une étude pour la réduction des transferts de phosphore sur les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf à Plonéour Lanvern va être lancée par le syndicat mixte Ouesco (Syndicat mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en Ouest Cornouaille).

Ouesco souhaite associer les communes et créer un comité de pilotage qui suivra l'étude et en validera les différentes phases.

M le Maire propose de nommer Pierre Le Loch, adjoint aux travaux.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,**

Désigne M. Pierre LE LOCH, adjoint aux travaux, représentant au syndicat OUESCO

6.4 Régularisation administrative attestant de la propriété communale de la parcelle ZR 74

M le maire présente aux élus la convention de servitude proposée par Enedis concernant les ouvrages installés sur la parcelle ZR 74 (Place des quatre frères Le Roux, terrain multisports), propriété communale.

Les servitudes consenties à Enedis sur ce terrain concernent : l'accès aux ouvrages (compteurs, fourreaux souterrains), maintien en l'état des lieux, ...

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,**

**Vote la régularisation administrative attestant de la
propriété communale de la parcelle ZR 74**

6.5 Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement :

Monsieur le Maire explique que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide d'agents titulaires ou non titulaires indisponibles afin d'assurer les missions de service public dans les meilleures conditions.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter du personnel non titulaire dans les conditions prévues par la loi. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1° et considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 12 votes pour et 2 abstentions
Autorise M. le maire à recruter des agents contractuels de remplacement**

6.6 Permanences élections des 20 et 27 juin :

ELECTION REGIONALE

PERMANENCES DES ELUS - 20 et 27 juin 2021

	PRESIDENT	ASSESEURS
8H – 10H30	Jean-Louis CARADEC	8H – 10H30 : Marie Ange BUREL -----
10H30 – 13H00	Christophe LE LOC'H	10H30 – 13H : Elise SAVINA Agnès LE GOUIL
13H – 15H30	Jean-Louis CARADEC	13H - 15H30 : Michel LE FLOC'H Marie A BUREL
15H30 – 18H00	Christophe LE LOC'H	15h30-18H : Elise SAVINA Agnès LE GOUIL

Dépouillement : JL Caradec, Ch Le Loc'h, Michel Le Floc'h, Agnès Le Guill,

Lecteur : Christophe

Scrutateurs : Murielle Marescaux, Nadia le Loc'h, Mathieu Derouch

ELECTION DEPARTEMENTALE

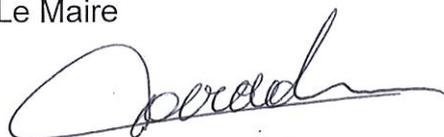
PERMANENCES DES ELUS - 20 et 27 juin 2021

	PRESIDENT	ASSESEURS
8H – 10H30	Isabelle TANGUY	8H – 10H30 : Gwénaél LE LOC'H Jean-Pierre PICHAVANT
10H30 – 13H00	Pierre LE LOC'H	10H30 – 13H : Janic KEROUEDAN Elodie GUENNEC
13H – 15H30	Isabelle TANGUY	13H - 15H30 : Fred QUINQUIS Nelly CARADEC le 20/06 Marjolaine ULLOIS DOURTHER le 27/06
15H30 – 18H00	Pierre LE LOC'H	15h30-18H : Didier ALLAIN Philippe LE DIZES

Dépouillement : Isabelle Tanguy, Pierre Le Loc'h, Philippe Le Dizes, Gwéna Le Loc'h,
Lecteur : Philippe
Scrutateurs : Cathy Yvinou, Thomas Le Dizes, Nathalie Cotten

Compte rendu publié dans la presse le juin 2021 et affiché le 7 juin 2021

Le Maire



Les conseillers municipaux

